

La Principale

Aux

Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Modalités concernant la fin de l'année scolaire

Collège Voltaire

Madame, Monsieur,

Téléphone
04 98 00 43 00
Fax
04 98 00 43 00
Mél.
Ce.08309541
@ac-nice.fr

Les conseils de classes des élèves de 3^e se dérouleront le vendredi 03 juin 2022 afin de pouvoir respecter le calendrier des opérations d'orientation et d'affectation en lycée.

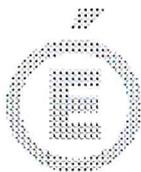
A l'issue des conseils de classes, 2 possibilités :

- **Vos vœux d'orientation sont validés en conseil de classe** : votre enfant récupérera les documents nécessaires à son inscription au lycée à l'issue des épreuves du DNB (+ attestations ASSR2, PSC1 et PIX)
Attention : Pour les demandes en lycée professionnel, les résultats seront en fonction des dossiers recevables par affelnet.
- **Le conseil de classe émet un avis défavorable sur vos vœux.** Le professeur principal vous en informe. Vous devez ensuite très rapidement rencontrer le chef d'établissement pour un entretien et les suites à envisager, faute de quoi le dossier de votre enfant sera bloqué et ce dernier risque de se retrouver sans solution à la rentrée de septembre 2022.

Pour autant, les cours se poursuivront après les conseils de classe pour permettre aux élèves de terminer les programmes et de préparer le Diplôme National du Brevet (= DNB).

Dates à retenir :

- Du 31 mai au 02 juin : épreuves ASSR2
- Mercredi 08 juin 2022 : épreuve orale du DNB
- Jeudi 09 juin : rattrapage ASSR2 pour les élèves ayant échoué
- Du 17 au 22 juin : restitution des manuels scolaires
- Du jeudi 23 juin au lundi 27 juin : Révisions pour les élèves de 3^e
- Jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet 2022 : épreuves du DNB



2/2

- *Vendredi 01 juillet 2022 : Résultats des affectations après les épreuves du DNB (prévoir 1h avec le professeur principal à la fin des épreuves)
Bal des élèves de 3e en fin de journée (horaire indiqué ultérieurement)*

Des réunions pour les professeurs sont programmées à compter du 22 juin qui peuvent perturber les EDT. (regarder pronote régulièrement)

Aussi, je vous demande de veiller auprès de votre enfant à respecter particulièrement les règles suivantes pour venir au collège sur la fin de l'année scolaire :

- Avoir tout son matériel,
- Faire le travail demandé
- Respecter le matériel, ses camarades et les personnels
- Rendre les manuels selon le calendrier qui vous sera indiqué ultérieurement
- avoir une tenue vestimentaire correcte, etc.. (rappel du règlement intérieur)

En cas de non-respect, les élèves se verront interdire l'accès au bal des 3^e, outre les sanctions disciplinaires qui apparaîtront dans le dossier scolaire pour la poursuite d'études au lycée. Ces décisions seront définitives et non discutables.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration afin de permettre à tous de terminer cette année scolaire dans les meilleures conditions.

Cordialement,

La Principale
MF FOULATIER

